

Extrait du registre des délibérations  
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

**SEANCE DU 8 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 mars à 18h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Bureau Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation : 28/02/2022

Date d'affichage : 09/03/2022

Présents Titulaires : Gilles PINASSAUD – Guillaume BLONDEL – Patrick OUDOT – Agnès SCALABRINO – Jean-Jacques NOEL – Jean-Jacques BESSON – Michel GANET – Jean-Pierre COURIOL.

Absents excusés : Hugues ANTOINE – Emmanuel SPADETTO.

**Objet de la délibération : Choix Entreprise : Travaux Crenu tranche 9 à 11.**

Le Président fait part du résultat de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de restauration du Crenu tranche 9 à 11, 7 entreprises ont candidaté. L'Entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de :

Lot 1 : 264 173.00 € HT

Lot 2 : 79 539.00 € HT

Soit un total de 343 712.00 € HT soit 412 454.40 € TTC

**L'exposé du Président entendu, le Bureau Syndical décide :**

- de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 343 712.00 € HT
- autorise le Président à signer tout document relatif à ces projets.
- autorise le Président à effectuer les demandes de subventions aux différents partenaires.
- à inscrire les crédits budgétaires

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Gilles PINASSAUD



Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.